

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	035	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5.4	Autres actes de gestion du domaine public Bail emphytéotique administratif

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

27

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Couverture des terrains de tennis - Proposition de bail emphytéotique à conclure avec l'entreprise VERTSUN SAS – état descriptif de division volumétrique

RAPPORTEUR : Thierry THOREAU, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

Lors de sa séance du 25 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'approuver les dispositions du bail emphytéotique à conclure avec l'entreprise VERTSUN SAS pour le projet de construction de la couverture des deux courts de tennis avec installation et exploitation de panneaux photovoltaïques en toiture, pour une durée de 25 ans.

Le notaire a alerté la commune sur la nécessité de sécuriser le bail emphytéotique en faisant réaliser par un géomètre un état descriptif de division volumétrique. Ce document identifie la parcelle CN 120 d'une contenance de 1499 m² comprenant les deux terrains de tennis et divisée en deux volumes conformément aux documents annexés. Les autres éléments restent inchangés.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver les dispositions du bail emphytéotique ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document étant précisé que les frais notariés sont à la charge de la Société Vertsun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023